

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN  
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt Deux, le 27 Septembre à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué; s'est réuni en Mairie, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

*Étaient également présents :*

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtitia MELOIS, M. Jacques GREVES, Monsieur Jean-Jacques MARTEIL, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, M. Lucien MONNERIE, Mme Séverine LE FLOCH, M. Hugues DEVAUX-MARKOV, M. Patrick GUILBAUDEAU, M. Philippe-Jacques BLESBOIS, M. Alain DESGRE, Mme Annette FREOUX, Mme Françoise HENRIQUEZ, M. Bernard BASTIER, Mme Chantal DEMANGEON, M. Didier LEMARCHAND, Mme Estelle MORIO, M. Jean-François SALVAR, M. Henri-Philippe LAMY, M. Régis KERDELHUE, Mme Isabelle LOISEL.

*Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :*

Pierre-Yves LE GROGNEC à Henri-Philippe LAMY  
Arlette BUZARE à Françoise BALLESTER  
Maryvonne LE GAL à Joël DANIEL  
Annaïg MESTRIC à Patrice JACQUEMINOT

*Secrétaire :*

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	20 Septembre 2022
Date de l'affichage	21 Septembre 2022
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	29
Nombre de votants	33

-----  
**2022 83      Cession d'un terrain dans le Parc d'Activités des Cinq Chemins**

**Rapporteur** : C. Guéguen

La commune a pu faire l'acquisition, fin 2020, d'un terrain de 6 562 m<sup>2</sup> (BE 11), situé dans le Parc d'Activités des Cinq Chemins (commission des travaux du 26/11/2020 et Conseil Municipal du 10/12/2020).

Ce terrain n'est pas viabilisé mais il est bordé par 3 voies avec réseaux.

Il est proposé de le revendre, ainsi que les parcelles BE 8, 9 et 10, respectivement de contenance 169 m<sup>2</sup>, 141 m<sup>2</sup> et 219 m<sup>2</sup>, au prix de 32 € le m<sup>2</sup> HT ou net vendeur.

Le projet de l'Atelier des Bâisseurs consiste à y implanter :

- Deux espaces de collocation artisanale comprenant des espaces de stockages protégés individuels, des bureaux et des espaces de vie partagés ;
- Un bâtiment artisanal indépendant avec parking, ateliers et bureau ;
- Ses propres locaux professionnels avec ateliers - bureaux et espaces sociaux ;
- Une micro- crèche d'entreprise avec un partenaire en puériculture.

Description	Cadastre	Superficie
Bande de terrain au sud est	BE 8	169 m <sup>2</sup>
Bande de terrain au sud est	BE 9	141 m <sup>2</sup>
Bande de terrain à l'est	BE 10	219 m <sup>2</sup>
Grande parcelle principale	BE 11	6562 m <sup>2</sup>
	<b>TOTAL</b>	<b>7 091 m<sup>2</sup></b>

Tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement éventuel de réseaux, seront à la charge de l'acquéreur.

Le Domaine a estimé la valeur vénale de la parcelle principale à 30 € HT le m<sup>2</sup>, ±15%.

Le Conseil Municipal est invité à valider cette cession de 7 091 m<sup>2</sup> à 32 € HT/m<sup>2</sup>, soit 221 504 € HT ou net vendeur.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**VU** l'avis de la commission Travaux, Urbanisme, Environnement et Transitions du 07 septembre 2022 ;

**VU** l'avis du Domaine du 19/05/2022 ;

**AUTORISE** la vente des parcelles cadastrées BE 8, 9, 10 et 11, d'une surface totale de 7 091 m<sup>2</sup>, pour la somme de 226 912 € HT ou net vendeur, soit 32 € HT le m<sup>2</sup>, à M. Borrallo et M. Ganuchaud, associés de la SCI en cours de constitution sous l'appellation SCI2JBOETCGA ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les actes et documents nécessaires à cette cession ;

**DIT** que tous les frais, notamment d'actes, de géomètres et le dévoiement des réseaux si nécessaire, seront à la charge de l'acquéreur.

**Adopté à l'unanimité.**

Pour extrait conforme,  
Guidel, le 28 Septembre 2022  
Le Maire,  
Joël DANIEL

